

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2010.

Avant de procéder à l'appel nominal, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre en date du 13 janvier 2010 Monsieur Daniel MARCAILLE, Conseiller Municipal a donné sa démission de son siège au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'Article L.270 du Code Electoral, il a été demandé au candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de le remplacer.

Monsieur Georges BACQUET, ayant répondu favorablement et présent à la réunion, est déclaré officiellement installé au sein du Conseil Municipal.

Mme le Maire a demandé des précisions quant au nouveau Président du Groupe des Elus Communistes Républicains. M. Naveteur a confirmé oralement qu'il avait été désigné Président de ce Groupe.

Etaient présents

MMmes et MM. M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J. GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch. TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C TAQUET, M-C. MILHOMME, Th. SANTER (à partir de la question 6), Cl. MASSE, M. GERNEZ, J.-C. NAVETEUR, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAU, J-M. BERNIER, A. BISIAUX.

Avaient donné procuration :

MM. J-M GRIMAUD à D. BEAUDUIN, R. BRUNEL à D. RUELLE, J. DEBAERMAKER à M. LEROY.

Etait absent :

M. P. FLAVIGNY.

Mme Michèle GERNEZ a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 04 Décembre 2009 a été entériné à l'unanimité.

L'ordre du jour qui comportait 13 questions a été abordé.

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Mme le Maire a rappelé que conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les communes de 3500 habitants et plus, le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les 2 mois précédents le vote du budget primitif et qu'il ne présente aucun caractère décisionnel.

Les points suivants ont été abordés :

- Les Produits Fiscaux (Impôts locaux)
- Les tarifs municipaux
- Les emprunts
- Les programmes d'investissement
- Développement des services à la personne et à l'habitant

Le débat a donné lieu à diverses interventions de M. Naveteur au nom du Groupe des Elus Communistes Républicains.

Demande de participation de la Commune et du CCAS : Apporter une aide aux plus défavorisés pour le paiement dû pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Tarifs municipaux : Souhaite le blocage de tous les tarifs (inflation - 0,1 %).

Les emprunts : demande le montant des emprunts effectués en 2009. Mme Le Maire et M. Ruelle ont confirmé que 600.000 euros avaient été empruntés au titre de l'année 2009.

Zone industrielle : Vu l'utilité publique, demande la réinscription de ce programme des travaux d'investissement au budget primitif 2010.

Programme voirie : souhaite que le chantier de la rue Paul Vaillant Couturier débute rapidement.

Travaux nouvelle cantine scolaire : demande des précisions sur le prix de la construction de la nouvelle cantine scolaire.

2 – AVANCE SUR SUBVENTION : CCAS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un acompte sur subvention au profit du CCAS de 15.000 € afin de lui permettre de disposer des liquidités nécessaires en attente du vote de la subvention globale prévu fin mars 2010.

3 – ADMISSION EN NON-VALEURS.

Suite à la demande du comptable du Trésor pour l'admission en non-valeurs de produits irrécouvrables d'un montant de 189,40€, à l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette proposition.

4 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Suite au départ de M. BODA, Directeur Général des Services, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de :

- créer un poste d'Attaché Principal, à temps plein (35h/semaine), à compter du 1er mars 2010.
- modifier le tableau des effectifs découlant de cette création de poste.
- faire bénéficier la personne recrutée des diverses indemnités correspondant à ses grade et échelon.
- prévoir les crédits nécessaires aux différents documents budgétaires.

5 – AVENANT ET ACTUALISATION N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PUBLICS ZAE LE PARADIS.

Après que M. BEAUDUIN eut détaillé le nouveau montant du marché découlant des avenants modificatifs, par 18 voix pour 7 abstentions, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'avenant n°2 et l'actualisation ci-après :

	Montant HT	Montant TTC
Tranche 1 – ZA 1	00,00 €	00,00 €
T2 – Rue du 8 Mai 1945	834 311,66 €	997 836,75 €
Tranche 3 – ZA2	320 227,50 €	382 992,09 €
TOTAL	1 154 539,16 €	1 380 828,84 €

- se prononcer sur l'avenant technique n° 2 ainsi que l'actualisation.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer les pièces justificatives de cet avenant.

6 – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE MATERNELLE ET PRIMAIRE ET D'UNE GARDERIE PERISCOLAIRE -DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE DGE PROGRAMMATION 2010 ET DE L'ADEME.

Par 19 voix pour 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur le projet de construction d'un restaurant scolaire maternelle et primaire et d'une garderie périscolaire.
- autorise Mme Le Maire à solliciter des subventions au titre de la DGE, ADIS et ADEME.

7 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU 08 MAI 1945 (TRANCHE 3 ZAE) – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE – PROGRAMMATION 2010.

A l'unanimité, Mme Le Maire a été autorisé à :

- solliciter une subvention au titre de la D.G.E. 2010 pour les travaux de la rue du 8 Mai 1945 (T3-ZAE) sur le montant ci-dessus repris.
- à signer toutes les pièces justificatives pour la constitution de ce dossier.

8 – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LES SERVICES DE L'ETAT AU BENEFICE DES COMMUNES POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT).

Suite à la proposition de mission de la DDE du Nord (ATESAT) pour un coût annuel de 3890,23 €, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention dont vous avez eu connaissance et à intervenir avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (nouveau service de l'Etat qui sera créé au début de l'année 2010 et qui, entre autres, reprendra les missions confiées jusqu'alors aux DDE, sans aucune rupture de continuité).
- de prévoir les crédits nécessaires aux différents documents budgétaires.

9 – ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT – RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné 5 propriétaires (3 titulaires et 2 suppléants) de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement en concertation avec la Chambre d'Agriculture.

- M. Jean-Paul MALAQUIN - 38 rue du 8 Mai 1945 à Avesnes les Aubert
- M. Jean LERICHE - 2 rue Louise Michel à Avesnes les Aubert
- M. Christophe DROULEZ - 2 rue Karl Marx à Avesnes les Aubert
- Mme Marie-Thérèse MERIAUX Veuve PERTRIAUX - 22 rue Jules Ferry à Avesnes les Aubert
- M. Jacques LEROY - 16 route de Solesmes à Avesnes les Aubert

10 – AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante a accepté l'affiliation au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville dont le siège administratif est situé à LILLE.

11 – ADHESION AU SIDEN-SIAN DE NOUVELLES COMMUNES

L'adhésion des Communes de :

RIBECOURT LA TOUR (assainissement collectif, non collectif, eau potable et industrielle),
CLARQUES (62) et VAUXREZIS (02) (eau potable et industrielle),
DELETTES (62) et THEROUANNE (62) (assainissement collectif, eau potable et industrielle).

a été acceptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Messieurs WAXIN et BACQUET intéressés indirectement dans l'affaire débattue n'ont pas pris part au vote.

12 – REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Par 19 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 4 refus de vote pour manque de concertation, le Conseil Municipal conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- d'arrêter le règlement reprenant les modalités de mise à disposition des différents biens communaux avec les associations sportives, culturelles ou autres et groupes d'élus du Conseil Municipal.
- d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions avec les diverses associations sportives et culturelles ou autres et groupes d'élus du Conseil Municipal, occupants des bâtiments communaux.

Monsieur Naveteur a précisé qu'il ferait parvenir le règlement à toutes les associations pour avis.

13 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIVERS SYNDICATS

SIVOM :

EPAHD : les travaux de changement de menuiseries seront terminés fin mars.

PERSONNEL : 2 agents administratifs ont été titularisés.

TRAVAUX HORTENSISAS – EXTENSION : partie cuisine et restaurant terminés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS :

- vote du compte administratif 2008
 - élection des Présidents, Vice-Présidents.
- Président : M. DEVAUX (10 postes de Vice-Présidents – 7 postes ex Communauté de Communes du Caudrésis – 3 postes ex Communauté de Communes du Catésis).

DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

- vote des Statuts,
- installation d'un défibrillateur sur la façade de la Mairie.

BILAN CLASSE DE NEIGE EFFECTUEE PAR Mme SAMSOEN :

Séjour à CHATEL en Janvier.

ACCUEIL DE LOISIRS 1^{ère} SESSION EN FEVRIER :

91 enfants accueillis au lieu de 63 il y a 2 ans malgré hausse des tarifs.

La séance est levée à 20 heures 15.